



LETTRE OUVERTE A M. LE MAIRE

Janvier 2010

Chers Urbisylvains : l'équipe de B.V.V.B vous souhaite tout d'abord une très bonne année 2010. Afin de vous donner un exemple de notre travail visant à améliorer notre cadre de vie, veuillez trouver ci-dessous copie de notre dernier courrier adressé à M. le Maire et concernant le déneigement sur la Commune. Comptant sur votre soutien, vous trouverez en verso, un bulletin d'adhésion.

Monsieur le Maire,

Les récents épisodes neigeux sur La Ville du Bois (17, 18 Décembre avec 5 cm et 7 / 8 Janvier avec 15 cm) nous ont démontré une grande vulnérabilité de la Commune en ce qui concerne l'accès et le maintien de la sécurité des voies de circulation. Notre courrier du 24 janvier 2009 dénonçait déjà l'absence de déneigement sur le réseau secondaire et vous demandait d'agir en préventif (avec des fondants spécifiques) plutôt qu'en curatif (vos services, en effet, ont choisi d'appliquer du sel une fois la neige tombée).

Mais revenons aux constats de ces dernières intempéries. **Quel sens donner à l'annonce dans la Feuille du Bois de Décembre 2009 «depuis le 15 novembre, une astreinte... nuit et jour, deux équipes en roulement sont -sur le pont-»** sachant que **tous les Urbisylvains se sont retrouvés avec au moins 10 cm sur toutes les chaussées,** ont

été abondantes mais une **alerte météorologique** avait été faite quelques jours auparavant et permettait donc à vos équipes d'être «sur le pont». Combien de temps le personnel d'astreinte a-t-il, alors, attendu pour étendre le fondant ? Une première réponse s'impose au vu des résultats : soit beaucoup trop longtemps soit le processus a été inefficace.

Dans votre lettre du 10 Février 2009, vous relatez que la commune n'est pas équipée de moyens adéquats et ne peut exercer qu'un traitement curatif. Mais après avoir acquis un Glutton (aspirateur électrique pour entretenir trottoirs et caniveaux, Feuille du Bois d'Octobre 2009), notre ville ne pourrait-elle pas **investir dans une ou plusieurs lames de déneigement** qui pourraient s'adapter sur les engins communaux ? Et si l'investissement est trop lourd, cet achat ne pourrait-il pas se faire au sein d'**Europ'Essonne** ? Ne serait-ce pas un **moyen plus écologique** que de déverser des quantités de sel sans grand résultat, il faut bien le dire ?

Lors de notre entretien du 13 Février dernier, vous nous avez confirmé que toutes les voies communales étaient traitées selon un ordre de priorité

La suite au verso...



Association agréée défense de l'environnement et du cadre de vie par arrêté
N° 2007 - PREF.DCI 3/BE n° 0095 du 07 mai 2007 au titre de l'article
L.141-1 du Code de l'Environnement



(ce que nous comprenons aisément)... mais alors, **quelles explications donner** au vu des **parkings publics non déblayés** et ce, **6 jours** après ce fameux jeudi blanc ? Comment expliquer, encore, que **l'Allée Jacques Tati est impeccablement dégagée jusqu'au premier portique** (à hauteur de l'air des gens du voyage) et qu'ensuite, rien, **absolument rien** n'a été poursuivi jusqu'à hauteur des **parkings** pour les **Tennis** ? Quelles sont les **raisons** qui ont permis un **dégagement rue des Jones Marins** mais **seulement jusqu'au rond point de la rue Casimir Gouny** et ensuite plus rien ? Et cette liste d'exemples n'est pas exhaustive...

Cet **enneigement** a eu pour **conséquences** une **ville** totalement **paralysée** alors que nous ne sommes qu'à 25 Kms du centre de Paris : ainsi, nous sommes restés **sans ramassage des ordures, sans distribution de courrier** pendant plusieurs jours (au moins **4 jours**).

Il va sans dire que **face à cette désorganisation, la majorité des Urbisylvains ne peut pas être motivée à déneiger les trottoirs** devant son domicile (**même s'il s'agit d'un devoir** pour chacun d'entre nous). A ce sujet, nous vous rappelons notre suggestion qui faciliterait peut-être cet acte de civisme : une mise à disposition de sel auprès de la population, au moins à partir d'une certaine quantité de neige tombée.

Nous sommes conscients que la viabilité hivernale n'est pas un sujet simple à traiter mais de meilleures solutions doivent être trouvées.

Dans l'attente de vous lire,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.



BULLETIN D' ADHESION - ANNEE 2009/2010

Nom : _____ Prénom : _____

Nombre de personnes habitant le foyer :

Adresse : _____ Code postal : _____

Localité : _____

Tél. : _____ email : _____

Cotisation versée :

chèque :

espèces :

Participation minimale par foyer : 6 € Chèque à libeller à l'ordre de « Bien Vivre à La Ville du Bois ». Un reçu vous sera envoyé dès réception de votre adhésion.